

NOTE DE LA RÉDACTION

Les difficultés de l'assainissement économique du Maroc

Les difficultés du Maroc, dans leur interprétation la plus large, proviennent d'un désaccord entre le mouvement des recettes et celui des dépenses. On peut noter à cet effet l'allure rigide des dépenses privées (Cf. Les niveaux de salaires assez résistants. Cf. Les charges hypothécaires, 912 millions de francs d'hypothèques nouvelles consenties de 1932 à 1935) et des dépenses publiques (Cf. Les charges d'emprunt et de gestion administrative, qui représentent les 2/3 du budget). On se doit, au contraire, de souligner le rythme mobile des ressources en gonflement rapide pendant la période de boom, en contraction progressive aujourd'hui. Il en résulte une gêne que traduisent de nombreux indices. (Cf. Par exemple, pourcentage du montant de la circulation fiduciaire marocaine, soit 567 millions de francs, rapportée au volume du budget, 896 millions de francs) (p. 69).

Tandis que se dissipe le mirage des emprunts, se révèle de plus en plus le contraste entre des recettes de caractère parfois exceptionnel, et des dépenses le plus souvent permanentes, et l'on distingue mieux l'interposition d'éléments parasitaires, indices d'une économie déjà trop rigide et cristallisée. Ces facteurs de résistance constituent l'entrave décisive à l'adaptation du coût de production local à ces prix de vente mondiaux qui, en définitive, conditionnent la rémunération même des activités du pays (Cf. Cours des céréales, et des principaux prix de gros p. 64, cours des prix de détail p. 65).

Il faut donc tendre à comprimer les éléments parasitaires du coût d'exploitation public et privé (Cf. D'une part, délibérations de la commission d'aménagement des dettes de la colonisation, abaissement du taux d'escompte de la Banque d'État de 5 à 3 3/4 % fin décembre, fixation du taux légal de l'intérêt de 7 % en matière civile, et 8 % en matière commerciale à 6 % uniformément avec diminution du maximum des intérêts conventionnels de 12 à 10 %

par dahir du 3 janvier, déclaration du Résident général au conseil du Gouvernement du 28 décembre concernant l'abattement des droits de porte et l'étude d'une réforme administrative de nature à comprimer le poids des dépenses publiques).

Effort d'allégement illusoire si l'intégration du Maroc, comme de toutes les dépendances extérieures de la France, dans l'économie métropolitaine devait simplement se traduire par l'obligation de s'approvisionner en produits fabriqués dans la métropole, c'est-à-dire à des cours excédant les cours mondiaux, tandis que la métropole se bornerait à acquérir les matières premières chérifiennes au cours mondial (Cf. Les débats de la conférence économique coloniale ouverte le 5 décembre avec le concours de représentants du Maroc), ou bien si cette intégration devait avoir pour seul résultat de détourner le Maroc d'activités concurrentes de la métropole (Cf. Dahir du 3 janvier 1935 édictant l'interdiction des plantations de vignes), sans réserver en échange un accès privilégié aux produits marocains sur le marché français.

Exportation et solvabilité du Maroc

De toute façon, qu'il s'oriente vers l'intégration avec la métropole ou vers une internationalisation accrue de ses débouchés, le Maroc, pays créancier, ne s'exécutera de ses engagements que par d'importants transferts de marchandises. C'est sous ce signe que se développent les négociations douanières destinées à aménager un statut archaïque des échanges extérieurs.

Dès maintenant, les résultats de 1934 (Cf. p. 62) accusent un sensible accroissement des exportations marocaines, notamment vers l'Allemagne et un tassement correspondant des importations du Maroc. (Les entrées japonaises avec leur orientation récente, gants de peau, moustiquaires, toutes variétés de crêpes : ne parviennent pourtant pas à compenser d'autres déclin, par exemple ceux de l'Angleterre.) (Cf. Note sur

la physionomie du commerce extérieur marocain, p. 61. Stabilité des importations d'automobiles, p. 55).

En dépit de la mévente de ses blés, des obstacles rencontrés dans l'expédition de ses conserves de poissons, le Maroc enregistre, outre un développement de ses envois de phosphates, 1 million 267.000 tonnes (Cf. Note sur les installations de Louis-Gentil, p. 31, et résultat des exportations de phosphates, p. 34), la progression de ses transactions en produits d'élevage (moutons non seulement de l'Oriental mais de l'Occidental, p. 23), en alfa, en conserves de petits pois et tomates, en œufs, en primeurs de tout ordre... Il se doit d'utiliser toutes les formes d'exportation à l'intérieur (Cf. Développement de l'aviation touristique, p. 3 ; perspectives de ravitaillement maritime, p. 7). L'exportation même d'un contingent de main-d'œuvre locale (18.000 ouvriers manœuvres indigènes employés dans l'agglomération parisienne dont 1.100 à Paris), constitue une nécessité pour un marché de main-d'œuvre saturé et qu'il a fallu protéger encore au point de vue européen par un dahir du 15 novembre 1934 renforçant les dispositions restrictives de l'immigration édictées par le dahir antérieur du 20 octobre 1931.

D'ailleurs l'expansion de la population non seulement européenne (Cf. Comparaison du taux des naissances françaises en France et au Maroc, p. 80), mais surtout indigène, influe trop puissamment sur l'évolution du pays et de son pouvoir d'achat pour que l'attention économique ne

se consacre pas à l'examen des problèmes de la démographie et de l'ethnographie (Cf. Carte ethnographique du Maroc).

Client essentiel d'un marché qui tend à se replier sur lui-même, le milieu indigène échappe à certaines difficultés qu'éprouve le secteur européen des affaires. Soustrait partiellement à la pression des cours mondiaux (Cf. Les budgets fermés dans la région des Aït-Ahmar, p. 52), ce milieu ne subit que des charges plus minimes d'exploitation que visent encore à alléger certaines de nos initiatives récentes (Cf. Statuts de la Coopérative de pêcheurs indigènes d'Insgane dans le Sous, p. 49).

Un bilan encore différé

Économie d'emprunt, de cadence originellement impétueuse, le Maroc ne saurait sans danger assigner aujourd'hui des plafonds ou des moratoires à ses activités encore neuves. Il lui faut maintenant discriminer : exclure les dépenses non rentables (déflation administrative), mais stimuler, par contre, les dépenses productives (dopage économique). Rien ne serait plus funeste à ce pays qu'une mentalité de vaincu. Né sous le signe de l'effort, il ne peut se reposer que dans une création persistante. L'établissement de son bilan est encore à terme.

R. H.